

TOURNOI PROVINCIAL – REGLEMENT

1. Le club TTSM JAMBES (N048) organise son tournoi annuel le dimanche 11 octobre à son local, **CENTRE CULTUREL DE GERONSART, Rue du Trèfle, 2 — 5100 JAMBES**. Ce tournoi est qualificatif pour la journée finale des Masters Namurois.
2. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT et est exclusivement réservé aux joueurs affiliés à l'une des Ailes de la FRBTT ou à une Fédération reconnue par l'ITTF. Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.
3. Il sera fait usage de 6 tables et de balles de couleur blanche.
4. Le maximum d'inscriptions sera de 150 (Nb de tables x 25 joueurs). Une limitation dans les inscriptions par série sera appliquée en fonction des horaires et du succès de la série. Un canevas type sera proposé au juge arbitre.
5. Le droit de participation est fixé à **4 € par série**.
6. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries (NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2/D0-C6/C4-C2/C0-Cspécial). Chaque joueur doit s'inscrire dans la série de son classement et, éventuellement, dans la série immédiatement supérieure ou une série spéciale lorsqu'il n'existe pas de série supérieure (uniquement pour les séries C ou B). Par ex. un E6 doit s'inscrire en E6/E4 et a la possibilité de s'inscrire pour sa deuxième série en E2/E0 uniquement.
7. Le 1^{er} tour de toutes les séries se fera par poule de 3 (au minimum).
8. Dans le respect de l'article E.21.6 des R.S., une fois l'inscription confirmée, le droit d'inscription reste dû, même en cas de désinscription.
En cas de désinscription, après la date limite d'inscription, le joueur sera redevable de son inscription, plus une amende de 4€ (soit au total : 8€ par série).
En cas de désinscription, après l'élaboration des tableaux, le joueur sera redevable de son inscription, plus une amende de 8€ (soit au total : 12€ par série).
En cas d'absence non prévenue, une amende de 12 € est ajoutée au montant de l'inscription (total = 16€ par série).
9. Le joueur en tête **dans sa série**, du dernier classement des Masters publié sur le site http://masters.frbtt-namur.be/masters_resultats.html sera **automatiquement** désigné « première tête de série ».
10. Les matches se jouent en 3 sets gagnants de 11 points.
11. **Matches non joués :** (selon les R.S. de la FRBTT)
E.27.2 Lors d'un événement tous les matchs doivent être effectivement joués. Un joueur **présent** est sanctionné s'il ne dispute pas un ou plusieurs matchs. Pour chaque match non joué, une pénalité de -10 points sera appliquée au classement numérique.
E.27.3. En cas de déclaration d'accident auprès de l'assureur de l'AFTT ou VTTL, la commission compétente peut décider de ne pas appliquer les sanctions prévues
12. Le dernier d'une poule doit rester à disposition du JA tant que ce dernier ne le libère pas.
13. Le perdant dans le tableau final est tenu de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le vainqueur de poule ou le gagnant dans le tableau final est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche suivante à la table où il vient de disputer son match. En s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle et, en cas de refus, s'expose à des sanctions.
14. L'équipement des joueurs devra être conforme aux règlements en vigueur à la FRBTT. Le port de chaussures à semelles noires est strictement interdit.
15. Il est interdit de fumer dans la salle de jeu.
16. Le juge-arbitre et les membres du comité prendront toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
17. Le comité organisateur se réserve le droit de supprimer les séries ne réunissant pas 4 inscriptions. Il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
18. Horaires :

- 08H30 série E6/E4	- 15H30 série C spécial
- 10H00 série D6 / D4	- 17H00 série C6/C4
- 11h00 série NC	- 18H00 série C2/C0
- 12H30 série E2 / E0	
- 14h00 série D2 / D0	

19. Inscriptions : Les inscriptions se font via le site de la fédération onglet tournoi : <https://resultats.aftt.be/tournois> . Elles seront ouvertes deux semaines avant la date du Masters **« le LUNDI 28/09 à partir de 20H00 »**.

Date limite des inscriptions et des désinscriptions (avant amende) : MERCREDI 07/10/2026

(Attention, si une série est complète, les inscriptions suivantes devront se faire uniquement chez le juge arbitre :

Philippe Dauby :
Téléphone : 0474684512
Email : phildauby@gmail.com

L'élaboration des tableaux aura lieu le : 9/10/2026 à 20H00

20. Prix : En espèces.

21. Résultats :

Les résultats papier sont à envoyer à Guy BRADFER, sauf s'ils sont remis à un représentant du CPN ce jour-là. Les fichiers informatisés et le fichier « Rapport Juge Arbitre » sont à renvoyer à l'adresse MASTERS@FRBTT-NAMUR.BE

JUGE-ARBITRE
Dauby Philippe

ADJOINTS EVENTUELS
Les membres du comité

Approuvé par le C.P.N – Numéro d'autorisation : GB26/27-M11